

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Jean-Pierre Vézina, représentant de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Pierre Desrochers, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

EST ABSENT

- M. Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M Réal Brassard, secrétaire-trésorier et directeur général
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance s'est tenue par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-05-131-2021

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-05-132-2021

Il est proposé par M. Jean-Pierre Vézina, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec la modification des libellés des points suivants : 8.1 Aide financière – Connexion Matawinie – Décision au lieu de 8.1 Prêt – Connexion Matawinie – Décision, 10.2.1 Démarche d'acquisition d'emprise – Chemin des Cyprès – Décision au lieu de État de situation, 10.2.3 Services d'urgence en milieux isolés (SUMI) – Bilan 2020 – Décision au lieu de Information et le retrait du point 10.7.1 Demande de rencontre – MFFP – Gestion de la chasse au cerf de Virginie sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Prise des présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 AVRIL 2021

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

6. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS
 - 7.1 Comité technique PGMR (27 avril 2021) – Dépôt du compte rendu
 - 7.2 Comité développement local et régional (23 février et 30 mars 2021) – Dépôt des comptes rendus
 - 7.3 Comité du transport (21 avril 2021) – Dépôt du compte rendu
 - 7.4 Table des préfets (caucus seulement)
 - 7.5 Autres comités (caucus seulement)
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 *Aide financière – Connexion Matawinie - Décision*
 - 8.2 Règlement 216-2021 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement 139-1-2011 constituant un fonds de roulement pour la Municipalité régionale de comté de Matawinie – Adoption
 - 8.3 Règlement 217-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 102-2004, décrétant un emprunt de 204 652,93 \$ afin de pourvoir à une dépense, relative à la construction d'un centre de transfert des résidus domestiques dangereux – Dépôt du projet de règlement
 - 8.4 Règlement 218-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 117-2008 décrétant un emprunt pour les immobilisations requises dans le cadre de la restructuration (réaménagement des locaux) – Dépôt du projet de règlement
 - 8.5 Règlement 219-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 137-2010 décrétant un emprunt pour l'achat d'immeubles limitrophes et le réaménagement des espaces de stationnement à la préfecture- Dépôt du projet de règlement
 - 8.6 Règlement 209-2019-1 modifiant le règlement 209-2019 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 8.7 Optimisation assurance collective des cadres – Décision
 - 8.8 Travaux dans l'emprise du ministère des Transports – Construction du réseau de fibre optique – Adoption
 - 8.9 Tenue de la vente pour non-paiement des taxes – Décision
 - 8.10 Avancement du projet Connexion Matawinie - Information
 - 8.11 Bilan – Délais de mise au rôle – Cour municipale - Information
9. AUDIENCE (aucune)
10. AMÉNAGEMENT
 - 10.1 **Dossiers aménagement**
 - 10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux – Adoption
 - 10.1.2 Règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Document sur la nature de la modification – Adoption
 - 10.1.3 Règlement 214-2020 modifiant le SADR afin de modifier la zone agricole et certaines grandes affectations à Saint-Jean-de-Matha et à Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Document sur la nature de la modification - Adoption



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

10.2 Autres dossiers d'aménagement

- 10.2.1 *Démarche d'acquisition d'emprise – Chemin des Cyprès – État de situation*
- 10.2.2 Nomination – Représentant sur le comité de suivi – Minière Nouveau Monde Graphite – Décision
- 10.2.3 *Services d'urgence en milieux isolés (SUMI) – Bilan 2020 - Information*

10.3 Terres publiques

- 10.3.1 FORÊT – Entretien des chemins à double vocation – Adoption
- 10.3.2 FORÊT – Position concernant la désignation des aires protégées – Adoption
- 10.3.3 FORÊT – Processus régional d'harmonisation – Adoption
- 10.3.4 PAFIO – Harmonisation en territoire faunique structuré – Information
 - AUGERON
 - SABLES
 - CACHE_BOULLE et RIVIÈRE_BOULLE
 - DERNAJOU
 - DIX_MILLES
 - HAREL
 - JUSTINE_RAIMBAULT
 - MOLLEUR
 - THIBOUTOT
 - VERCHERES_BELISLE (BMMB)

10.4 Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

- 10.4.1 Aucun point

10.5 Environnement

- 10.5.1 Travaux d'entretien de tributaires du lac Noir – Saint-Jean-de-Matha – Autorisation
- 10.5.2 Révision du PGMR – Modification et création des comités – Décision
- 10.5.3 Rapport de suivi du PGMR au MELCC – Information
- 10.5.4 Révision du PGMR – Suivi de la démarche – Information
- 10.5.5 Recommandation du Comité technique PGMR – Équipement de compostage - Information

10.6 Parcs régionaux

- 10.6.1 Application du règlement 188-2017 – Nomination de fonctionnaires régionaux désignés - Décision

10.7 Correspondance significative

- 10.7.1 ~~Demande de rencontre – MFFP – Gestion de la chasse au~~



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

cerf de Virginie sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE
 - 11.1 Aucun point
 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
 - 12.1 Projet cartes touristiques numériques – Décision
 - 12.2 Financement FIDT – Maison Louis-Cyr – Décision
 - 12.3 FRR Volet II – Sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie – Demande de la Municipalité de Saint-Côme – Décision
 - 12.4 FRR Volet IV – Octroi du mandat à la firme Aviséo dans le cadre du soutien à la vitalisation – Décision
 - 12.5 Suivi Aide d'urgence PME volet AERAM – Information
 - 12.6 Inscription des municipalités au portail PerLE - Information
 13. TRANSPORT
 - 13.1 Demande de subvention – Transport adapté (PSTA) – Décision
 - 13.2 Demande de subvention – Volet transport collectif en milieu rural (PADTC) – Décision
 - 13.3 Demande d'appui – MRC de Montcalm – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes - Décision
 - 13.4 Données statistiques au 30 avril 2021 - Information
 14. ÉVALUATION
 - 14.1 Service d'évaluation – Embauche d'une ressource à temps partiel - Décision
 15. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
 16. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT
 17. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
 18. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 18.1 Aucune
 19. VARIA
 20. PÉRIODE DE QUESTIONS
 21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
 22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021**

CM-05-133-2021

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Martin Quenneville et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 AVRIL 2021

CM-05-134-2021

Il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de mars est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du secrétaire-trésorier et directeur général est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Comité technique de mise en œuvre du PGMR (27 avril 2021) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité technique de mise en œuvre du PGMR du 27 avril 2021.

7.2. Comité de développement local et régional (23 février et 30 mars 2021) – Dépôt des comptes rendus

Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité de développement local et régional du 23 février et du 30 mars 2021.

7.3. Comité de transport (21 avril 2021) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de transport du 21 avril 2021.

8. ADMINISTRATION

8.1. Aide financière – Connexion Matawinie - Décision

CM-05-135-2021

Considérant que l'organisme Connexion Matawinie est inclus dans le périmètre comptable de la MRC;

Considérant que la situation de manque de liquidité est temporaire;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie:

- accorde une aide financière de 75 000 \$ afin de soutenir Connexion Matawinie dans ses opérations courantes à court terme;
- autorise le déboursé de la somme de 75 000 \$ prise à même le code grand livre 54-136-52-000.

8.2. Règlement 216-2021 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement numéro 139-1-2011 constituant un fonds de roulement pour la Municipalité régionale de comté de Matawinie - Adoption

CM-05-136-2021

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications au règlement 139-1-2011



Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

constituant le fonds de roulement;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil de la MRC de Matawinie du 14 avril 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance du Conseil de la MRC de Matawinie du 14 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le règlement 216-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 139-1-2011 soit et est adopté.

Le règlement est présenté en annexe A du présent procès-verbal.

8.3. Règlement 217-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 102-2004 décrétant un emprunt de 204 652,93 \$ afin de pourvoir à une dépense relative à la construction d'un centre de transfert des résidus domestiques dangereux – Dépôt du projet de règlement

CM-05-137-2021 Dépôt du projet de règlement 217-2021 suivant le dépôt de l'avis de motion à la séance du 14 avril 2021 par la résolution CM-04-099-2021.

8.4. Règlement 218-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 117-2008 décrétant un emprunt pour les immobilisations requises dans le cadre de la restructuration (réaménagement des locaux) – Dépôt du projet de règlement

CM-05-138-2021 Dépôt du projet de règlement 218-2021 suivant le dépôt de l'avis de motion à la séance du 14 avril 2021 par la résolution CM-04-100-2021.

8.5. Règlement 219-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 137-2010 décrétant un emprunt pour l'achat d'immeubles limitrophes et le réaménagement des espaces de stationnement à la préfecture – Dépôt du projet de règlement

CM-05-139-2021 Dépôt du projet de règlement 219-2021 suivant le dépôt de l'avis de motion à la séance du 14 avril 2021 par la résolution CM-04-101-2021.

8.6. Règlement 209-2019-1 modifiant le règlement 209-2019 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CM-05-140-2021 M. Daniel Monette donne avis de motion et dépose le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, le projet de règlement 209-2019-1 modifiant le règlement 209-2019 sur la gestion contractuelle

Ce règlement a pour but de se conformer à la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) sanctionnée le 25 mars 2021, qui stipule, à l'article 124, que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

8.7. Optimisation assurance collective des cadres - Décision

CM-05-141-2021 Considérant l'optimisation du programme d'assurance collective, autant pour les cadres que pour l'employeur;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 mai 2021

Considérant la recommandation du Comité administratif par la résolution CA-05-029-2021 adoptée à la séance du 4 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise le Service des ressources humaines à apporter les modifications présentées concernant les protections d'assurance invalidité de courte et de longue durée.

8.8. Travaux dans l'emprise du ministère des Transports – Construction du réseau de fibre optique - Adoption

CM-05-142-2021

Considérant que le ministère des Transports du Québec exige un dépôt de garantie pour chacune des demandes de permis pour effectuer des travaux dans son emprise;

Considérant que ces demandes de permis concernent la construction du réseau de fibre optique de la MRC de Matawinie;

Considérant qu'une résolution de la part du Conseil de la MRC de Matawinie peut remplacer ledit dépôt;

Considérant qu'avec ladite résolution, le processus d'émission des permis de la part du MTQ sera simplifié et accéléré;

Considérant l'autorisation de la Mutuelle des municipalités du Québec qui assure la MRC de Matawinie à condition que ces demandes soient signées par le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie:

- que la MRC de Matawinie se porte garante des travaux effectués dans l'emprise du ministère des Transports du Québec pour la construction de son réseau de fibre optique;
- que la MRC de Matawinie s'engage à défrayer les frais si les travaux effectués nécessitent une remise en état des lieux pour cause de non-conformité;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Réal Brassard, à signer les demandes de permis pour travaux dans l'emprise du ministère des Transports du Québec.

8.9. Tenue de la vente pour non-paiement des taxes - Décision

CM-05-143-2021

Considérant la résolution CM-04-096-2021 ayant reporté la date de la vente pour non-paiement des taxes au 23 septembre 2021;

Considérant la pandémie qui sévit actuellement;

Considérant que les mesures sanitaires émises par la direction de la santé publique interdisent actuellement tout rassemblement;

Considérant le travail à effectuer et les sommes à investir pour débiter les démarches dès juin dans l'éventualité où la date du 23 septembre 2021 était maintenue;

Considérant que dans les circonstances, il demeure incertain à l'heure actuelle que la MRC puisse tenir une vente pour non-paiement des taxes de manière habituelle;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie de ne pas tenir de vente pour non-paiement des taxes pour l'année 2021.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

9. AUDIENCE (AUCUNE)

10. AMÉNAGEMENT

10.1. Dossiers aménagement

10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux

CM-05-144-2021

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les règlements suivants :

- le règlement 21-1089 de la Municipalité de Saint-Donat modifiant certaines dispositions du plan et du règlement de zonage numéro 15-924 visant à ajouter les usages du groupe C204 (commerce de détails et services légers de grande surface) avec les normes applicables et un usage du groupe I101 (Industrie légère) dans la zone UR-C5;
- le règlement 21-1091 de la Municipalité de Saint-Donat modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-H32 à l'intérieur de la zone UR-H11;
- le règlement numéro 402-61 de la Municipalité de Rawdon modifiant le règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de retirer les usages du groupe parc de camping des usages permis dans les zones T-3, T-4 et T-8;
- le règlement 753-9 de la Municipalité de Saint-Damien ayant pour objet la modification du règlement de zonage numéro 753 concernant certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires à des fins résidentielles.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

10.1.2 Règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Document sur la nature de la modification - Adoption

CM-05-145-2021

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 210-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture.

10.1.3 Règlement 214-2020 modifiant le SADR afin de modifier la zone agricole et certaines grandes affectations à Saint-Jean-de-Matha et à Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Document sur la nature de la modification - Adoption

CM-05-146-2021

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 214-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier la zone agricole et certaines grandes affectations à Saint-Jean-de-Matha et à Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

10.2. Autres dossiers d'aménagement

10.2.1 Démarche d'acquisition d'emprise – Chemin des Cyprès – Décision



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 mai 2021

CM-05-147-2021

Considérant les travaux d'amélioration du chemin des Cyprès réalisés par la MRC de Matawinie;

Considérant la démarche d'acquisition d'emprise menée par la MRC afin de mener à terme les travaux;

Considérant la résolution CM-121-2019 pour la réalisation de descriptions techniques par la firme Tremblay Laliberté, arpenteurs-géomètres afin de procéder à l'identification des emprises à acquérir;

Considérant la divergence d'opinions professionnelles entre l'arpenteur-géomètre de la MRC et celui de M. Sylvain Rondeau concernant les limites de l'emprise du chemin des Cyprès devant les propriétés de M. Rondeau;

Considérant la proposition d'entente soumise par M. Sylvain Rondeau le 28 avril 2021;

Considérant la recommandation du Comité administratif par la résolution CA-05-034-2021 du 4 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- autorise l'entente de règlement, soit le versement par la MRC de Matawinie, d'une compensation de 26 500 \$ à M. Sylvain Rondeau conditionnelle à ce que ce dernier s'engage à déplacer le garage du 1310, chemin des Cyprès en conformité avec les règlements de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, à céder les emprises initialement prévues (parcelles BW et BQ) et à signer une quittance transactionnelle confirmant qu'aucun recours additionnel ne sera entrepris concernant les limites de l'emprise du chemin des Cyprès telles qu' identifiées par l'arpenteur-géomètre de la MRC;
- mandate la firme Bélanger Sauvé afin de produire le projet de quittance transactionnelle préalable à la ratification de l'entente d'acquisition d'emprise;
- autorise le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Réal Brassard, à signer tout document relatif à l'entente à intervenir entre les parties.

10.2.2 Nomination – Représentant sur le comité de suivi – Minière Nouveau Monde Graphite - Décision

CM-05-148-2021

Considérant le projet d'exploitation d'une mine de graphite sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints par la Minière Nouveau Monde Graphite;

Considérant que les représentants de la MRC, soit la directrice du Service d'aménagement et la directrice du Service de développement local et régional, siègent à titre d'observateurs sur le comité d'accompagnement du projet depuis 2017;

Considérant que le bail minier sera émis à Minière Nouveau Monde Graphite à l'automne 2021 et que ce bail exige la création d'un comité de suivi, lequel comité remplacera le comité d'accompagnement;

Considérant qu'il est pertinent de maintenir la présence des représentants de la MRC, notamment pour assurer une saine intégration du projet, une cohabitation des usages et des retombées économiques probantes;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie désigne la directrice du Service d'aménagement et la directrice du Service de développement local et régional à titre d'observateurs au comité de suivi de la Minière Nouveau Monde Graphite, et ce, sans droit de vote et sans obligation de respecter la confidentialité.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

10.2.3 Services d'urgence en milieux isolés (SUMI) – Bilan 2020 - Décision

CM-05-149-2021

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le Protocole local d'intervention en milieux isolés le 10 octobre 2018 par la résolution CM-064-2018;

Considérant que 12 municipalités de la MRC de Matawinie ont adopté localement le PLIU;

Considérant que le comité de Service d'urgence en milieux isolés a produit un bilan des interventions 2020;

Considérant que le comité SUMI a émis des recommandations envers les municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Vézina, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie :

- adopte le bilan des interventions 2020;
- appuie les recommandations du comité SUMI et demande au Service d'aménagement de communiquer ces recommandations aux municipalités pour améliorer la desserte de services d'urgences en milieux isolés;
- demande au comité SUMI d'approcher les clubs de motoneige locaux pour vérifier la possibilité qu'ils déposent une demande de subvention au MTQ dans le cadre d'un projet de sécurité civile pour accroître la sécurité de leurs membres;
- demande au comité SUMI de faire le point sur la capacité d'intervention des casernes spécialisées en sauvetage nautique et en eau vive sur le territoire de la MRC;
- demande au comité SUMI de valider les besoins et l'intérêt des municipalités à obtenir ou offrir des services de sauvetage vertical ou en espaces clos.

10.3. Terres publiques

10.3.1 FORÊT – Entretien des chemins à double vocation - Adoption

CM-05-150-2021

Considérant les suivis effectués par la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC de Matawinie concernant les aides financières impayées par le ministère des Transports pour l'entretien des chemins à double vocation des années 2015 à 2018;

Considérant les suivis effectués par le Territoire non organisé et la MRC de Matawinie concernant les aides financières impayées par le ministère des Transports pour l'entretien des chemins à double vocation des années 2018 et 2019;

Considérant l'absence de réponse du ministère des Transports au sujet de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'interpeller le ministre des Transports afin de demander le paiement des sommes dues à la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints ainsi qu'au Territoire non organisé.

10.3.2 FORÊT – Position concernant la désignation des aires protégées - Adoption

CM-05-151-2021

Considérant la résolution CM-01-015-2021 du Conseil de la MRC de Matawinie par laquelle la MRC a interpellé le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, celui des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que celui de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant la gestion du dossier des aires protégées dans Lanaudière;

Considérant qu'aucun des ministères interpellés n'a fourni de réponse à la MRC;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a affirmé dans les médias que « Les projets d'aires protégées recommandés par le comité de Lanaudière qui n'ont pas été retenus demeurent actifs et pourraient s'inscrire dans les nouvelles cibles en matière de création d'aires protégées dont se dotera le gouvernement dans les prochains mois »;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement d'interpeller à nouveau le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, celui des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que celui de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'organiser une rencontre conjointe pour obtenir des réponses aux interrogations de la MRC de Matawinie concernant le dossier des aires protégées.

10.3.3 FORÊT – Processus régional d'harmonisation - Adoption

CM-05-152-2021

Considérant l'orientation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'améliorer la prévisibilité des activités d'aménagement forestier planifiées en vue de soutenir l'approvisionnement des usines de transformation de bois;

Considérant que l'ensemble des représentants d'utilisateurs du territoire à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire 062 (Table GIRT 062) est favorable à l'atteinte d'une plus grande prévisibilité des activités d'aménagement forestier;

Considérant la satisfaction des représentants d'utilisateurs du territoire de la TGIRT 062 à l'égard du processus régional d'harmonisation, lequel favorise la prise en compte simultanée par le MFFP et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement des préoccupations de nature d'usage et opérationnelle;

Considérant qu'une banque de secteurs harmonisés d'avance dégagera une marge de manoeuvre pour la récolte de bois, diminuant ainsi la pression sur l'harmonisation en cours pour permettre d'adresser correctement les préoccupations émises par les utilisateurs du territoire forestier;

Considérant que le maintien de la bonne cohabitation entre les différentes économies de la forêt est un enjeu incontournable de l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Vézina, appuyé par M. Pierre Desrochers et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de Matawinie :

- appuie la position des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement dans leur avis au MFFP de mettre en oeuvre tous les efforts nécessaires à l'atteinte d'une prévisibilité des activités d'aménagement forestier planifiées équivalente à trois années de récolte de bois sans que l'atteinte de cet objectif ne contrevoie au maintien du processus d'harmonisation régional en place et à la cohabitation harmonieuse des différentes économies de la forêt ;
- assure sa grande collaboration à titre d'organisme responsable de la coordination de la Table GIRT 062 pour tendre vers cet objectif.

10.4. Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

10.4.1 Aucun point

10.5. Environnement

10.5.1 Travaux d'entretien de tributaires du lac Noir – Saint-Jean-de-Matha - Autorisation

CM-05-153-2021

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, par sa résolution 2021-129, demande l'autorisation de la MRC de Matawinie afin de procéder à des travaux d'entretien de trois tributaires du lac Noir, lesquels sont situés dans le secteur de la rue des Cèdres-du-Liban;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a procédé à la réalisation de plans et devis afin d'effectuer ces interventions;

Considérant que les travaux visent notamment à retirer des sédiments, stabiliser les talus, de même qu'à assurer le libre écoulement de l'eau dans ces tributaires;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha devra, au préalable, obtenir les autorisations du ministère de l'Environnement;

Considérant que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une MRC « peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement et l'entretien de cours d'eau »;

Considérant que l'article 108 de cette même loi permet à une MRC, dans le cadre d'une entente, de confier la gestion des travaux prévus à l'article 106 à une municipalité locale dans le cadre d'une entente;

Considérant l'Entente relative à la fourniture d'un service de gestion de certaines responsabilités de la MRC de Matawinie en matière de gestion de cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha intervenue entre la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha et la MRC de Matawinie le 20 mars 2007;

Considérant que la MRC est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha à réaliser les travaux d'entretien de ces trois tributaires du lac Noir dans le secteur de la rue des Cèdres-du-Liban;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha à réaliser les travaux d'entretien de trois tributaires du lac Noir situés dans le secteur de la rue des Cèdres-du-Liban, tel que prévu aux plans et devis préparés par l'ingénieur mandaté par la municipalité.

10.5.2 Révision du PGMR – Modification et création des comités - Décision

CM-05-154-2021

Considérant la Loi sur la qualité de l'environnement qui oblige les MRC à élaborer et réviser, mettre en oeuvre et assurer le suivi d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Considérant que le Conseil de la MRC a mandaté le Comité technique PGMR afin d'appuyer le Service d'aménagement dans la révision du PGMR;

Considérant le besoin d'expertise technique au sein de ce Comité, d'autant plus que la MRC de Matawinie n'a pas la délégation de compétence en GMR à l'échelle territoriale;

Considérant l'importance des avis techniques et politiques sur les orientations et mesures du PGMR ainsi que l'implication des différents acteurs;

Considérant que le Conseil de la MRC demeure imputable de toute décision de GMR dont le suivi de la mise en oeuvre et la révision du PGMR;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC approuve :

- la modification de la composition du Comité technique PGMR soit :
 - 4 directeurs généraux et responsables Environnement /GMR municipaux;
 - un représentant de la RITDM;
 - pour un maximum de 5 membres.
- la création d'un Comité politique PGMR, soit la participation des membres du Conseil de la MRC à la révision du PGMR de la MRC de Matawinie.

10.6. Parcs régionaux

10.6.1 Application du règlement 188-2017 – Nomination de fonctionnaires régionaux désignés - Décision

CM-05-155-2021

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, le 11 avril 2018, le règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 mai 2021

Considérant que ce même règlement est entré en vigueur le 12 juillet 2018;

Considérant que le règlement requiert la nomination de fonctionnaires régionaux désignés et veillant à son application;

Considérant que selon ce même règlement, les fonctionnaires régionaux désignés sont nommés par résolution du Conseil de la MRC de Matawinie;

Considérant que la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) souhaite retenir les services d'une entreprise privée afin de procéder à l'application dudit règlement et à l'émission des constats d'infractions afférents;

Considérant que le Comité exécutif de la SDPRM, par une résolution adoptée le 11 mai 2021, demande à la MRC de Matawinie que les employés de l'entreprise Groupe Sûreté Inc. soient nommés à titre de fonctionnaires régionaux désignés pour l'application dudit règlement et puissent émettre les constats d'infraction afférents;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de nommer tout employé de l'entreprise Groupe Sûreté Inc. mandaté à l'application du règlement 188-2017 à titre de fonctionnaire régional désigné à son application et à ce titre, de les autoriser à émettre les constats d'infraction dans le cadre ces fonctions.

10.7. Correspondance significative

~~10.7.1 Demande de rencontre – MFFP – Gestion de la chasse au cerf de Virginie sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints~~

Point retiré.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1. Aucun point

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

12.1. Projet cartes touristiques numériques - Décision

CM-05-156-2021

Considérant la nécessité de mieux mailler les pôles villageois et les entreprises de services connexes aux lieux touristiques de la Matawinie ;

Considérant le fait que cet outil servira de nombreux projets existants et à venir ;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 9 300 \$, plus les taxes applicables, pour la création d'un outil de gestion de géolocalisation à la firme Recursyve pour ce nouveau développement.

L'aide financière sera versée en deux (2) versements, le premier, de 50 %, sur réception de la facture et 50 % lors de la livraison de l'outil de géolocalisation dynamique à même le fonds projets récréotouristique GL55-169-25-000.

12.2. Financement FIDT – Maison Louis-Cyr - Décision

CM-05-157-2021

Considérant le pointage obtenu lors de l'évaluation pour l'attribution du financement ;

Considérant la justesse d'effectuer une étude d'opportunités afin de bien orienter les futurs investissements de l'organisme ;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 5 928 \$, à la Maison Louis-Cyr, pour la réalisation de son étude d'opportunités.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

L'aide financière sera versée en deux (2) versements, le premier, de 70 %, à la signature du protocole et le deuxième, de 30 %, sur présentation de la facture finale du mandataire de l'étude à partir du fond CLD développement touristique (FIDT) compte grand livre 55-990-35-000.

12.3. FRR Volet II – Sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie – Demande de la Municipalité de Saint-Côme - Décision

CM-05-158-2021

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la Politique du FFR Volet II sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie ;

Considérant que le projet répond aux attentes des citoyens et des touristes;

Considérant que la somme demandée dans le cadre de ce projet par la Municipalité de Saint-Côme est disponible ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement d'approuver le financement du projet « Création et installation d'enseignes d'identification », pour une somme de 48 000 \$, prise à même l'enveloppe 2019-2020 du fonds FRR Volet II sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie dédié de la Municipalité de Saint-Côme et d'en ordonner le déboursement conformément au protocole d'entente.

12.4. FRR Volet IV – Octroi du mandat à la firme Aviséo Conseil dans le cadre du soutien à la vitalisation – Décision

CM-05-159-2021

Considérant la résolution CM-01-030-2021;

Considérant que seule la firme Aviséo Conseil a répondu à l'appel d'offres public N° 2021-SDLR 03-01;

Considérant que le comité de sélection pour l'appel d'offres N° 2021-SDLR 03-01 dûment constitué et réuni à cet effet le 27 avril 2021, a attribué une cotation de 82/100 au projet de la firme Aviséo Conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Pierre Desrochers et résolu unanimement d'accorder le mandat de revitalisation à la firme Aviséo Conseil au coût renégocié de 330 000 \$, plus les taxes applicables, dès la signature de l'entente Fonds Régions et Ruralité Volet IV avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette somme sera prise à même la subvention versée par le MAMH, FRR Volet IV.

13. TRANSPORT

13.1. Demande de subvention – Transport adapté (PSTA) - Décision

CM-05-160-2021

Considérant que la MRC de Matawinie a acquis la compétence en matière de transport collectif le 27 novembre 2002 par le règlement 90-2002;

Considérant que la MRC a adopté la nouvelle grille tarifaire 2020 par résolution CM-415-2019, le 27 novembre 2019;

Considérant que la MRC a adopté les prévisions budgétaires globales 2021, incluant celles du service de transport adapté par la résolution CM-264-2020 le 25 novembre 2020;

Considérant que pour le service de transport adapté, la MRC prévoit contribuer, en 2021 pour une somme de 123 516 \$;

Considérant que les modalités du Programme d'aide au transport adapté demandent aux organismes de transports d'adopter chaque année une résolution contenant certaines informations nécessaires au ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 mai 2021

- de confirmer au MTQ la grille tarifaire 2021, par la résolution CM-415-2019 du 27 novembre 2019 adoptant la grille tarifaire 2020;
- de transmettre au MTQ la résolution CM-264-2020 du 25 novembre 2020 adoptant les prévisions budgétaires globales 2021, incluant la contribution municipale de la MRC de 123 516 \$ pour le transport adapté;
- de demander au MTQ de lui octroyer une contribution financière de base de 475 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au transport adapté pour 2021;
- d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour l'augmentation de l'achalandage déplacements hors territoire;
- de transmettre une copie de la résolution au MTQ.

13.2. Demande de subvention – Volet transport collectif en milieu rural (PADTC) - Décision

CM-05-161-2021

Considérant que la MRC de Matawinie a acquis la compétence en matière de transport collectif le 27 novembre 2002 par le règlement 90-2002;

Considérant que la MRC désire poursuivre la prestation de service en matière de transport collectif en milieu rural;

Considérant que la MRC a adopté les prévisions budgétaires globales 2021, incluant celles du service de transport adapté par la résolution CM-264-2020 le 25 novembre 2020;

Considérant qu'en 2020, 6 982 déplacements ont été effectués pour le taxibus et le circuit 1 et qu'il est prévu d'en effectuer 10 000 pour le service de taxibus et le circuit 1 en 2021;

Considérant que pour le service de transport collectif en milieu rural, la MRC prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 107 876 \$, en plus du réinvestissement du surplus de 44 775 \$;

Considérant le rapport d'exploitation V-3078, ainsi que les états financiers qui viendraient appuyer les données;

Considérant que les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif demandent aux organismes de transport d'adopter chaque année une résolution contenant certaines informations nécessaires au ministère des Transports du Québec (MTQ);

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement :

- de demander au MTQ d'octroyer à la MRC de Matawinie une aide financière dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif en milieu rural (PADTC) – Volet 2 pour 2021 de 150 000 \$;
- de demander au MTQ que tout ajustement ultérieur auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2021 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2021;
- de confirmer que le nombre anticipé de déplacements pour 2021 pour le taxibus et le circuit 1 est de 10 000 déplacements;
- d'accepter et de transmettre au MTQ le Plan de développement du transport collectif 2021 incluant le montage financier et la stratégie de réinvestissement du surplus accumulé pour le Volet II – Transport collectif en milieu rural;
- de transmettre au MTQ la résolution CM-264-2020 du 25 novembre 2020 adoptant les prévisions budgétaires globales 2021, incluant celles du transport collectif en milieu rural;
- d'adopter et de transmettre au MTQ, le rapport d'exploitation V-3078;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

- de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

13.3. Demande d'appui – MRC de Montcalm – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes - Décision

CM-05-162-2021

Considérant que le ministère des Transports a mis en place un Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes pour pallier différentes pertes de revenus liées à la COVID-19;

Considérant que les modalités dudit programme prévoient une compensation financière pour les pertes subies en provenance des sources suivantes :

- les recettes tarifaires provenant des usagers;
- les revenus autonomes (revenus publicitaires, événements spéciaux et autres);
- les revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

Considérant que, malgré la baisse de fréquentation, les frais de fonctionnement demeurent sensiblement les mêmes;

Considérant que le ministère des Transport a confirmé à des organismes mandataires, en mars 2021, la subvention pour les années 2020 à 2022;

Considérant que ladite subvention ne comprend pas de compensation pour les pertes de revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement :

- d'appuyer la Municipalité régionale de comté de Montcalm en demandant au ministère des Transports de respecter les modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et de compenser toutes les pertes financières indiquées dans le programme;
- de transmettre copie de la présente résolution au ministère des transports et à la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

14. EVALUATION

14.1. Service d'évaluation – Embauche d'une ressource à temps partiel - Décision

CM-05-163-2021

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à maintenir la relation d'emploi avec madame Josée Rivest, à temps partiel 15 heures semaine pour une période de 6 mois, afin d'assurer le transfert des connaissances et des compétences relatives au poste de la direction du Service d'évaluation.

15. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

CM-05-164-2021

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques, montant total de 101 286,96 \$

Dépôts, montant total de 2 101 583,44 \$

Dépôts annulés, montant total de – 20 532,39 \$

Débets directs, montant total de 130 077,62 \$ \$



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

Compte « Villégiature » MRC

Chèque n° 392, montant de 128 \$

Dépôts directs nos 145 et 146, montant total de 43 881,84 \$

Compte « TPI » MRC

Chèque n° 219, montant de 50,00 \$

Dépôts directs nos 131 à 136, montant total de 59 280,32 \$

16. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

17. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

3 Engagements 2020, montant total de 1 438,71 \$

275 Engagements 2021, montant total de 2 907 856,72 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2021 n° 21-000009 à 21-000012, montant de 55 684,68 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2021 nos 21-000017 et 21-000018, montant de 14 811,01 \$

18. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

18.1. Aucune

19. VARIA

Aucun point supplémentaire.


20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux élus.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-05-165-2021

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 13 h 46.


Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général


Sylvain Bréton
Préfet



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021

ANNEXE A (Règlement 216-2021)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2021 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 139-1-2011 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications au règlement 139-1-2011 constituant le fonds de roulement;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil de la MRC de Matawinie du 14 avril 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance du Conseil de la MRC de Matawinie du 14 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement que le règlement 216-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 139-1-2011 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 139-1-2011.

ARTICLE 3 CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour rencontrer les dépenses de la MRC au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus du même exercice, ou encore pour le paiement de tout ou partie d'une dépense découlant de la mise en application d'un programme de départ assisté institué à l'égard de ses fonctionnaires et employés, ou encore pour le paiement d'une dépense en immobilisation, la Municipalité régionale de comté de Matawinie constitue par le présent règlement un fonds de roulement désigné « Fonds de roulement de la MRC de Matawinie ».

ARTICLE 4 CAPITAL DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MRC DE MATAWINIE

Le capital de ce fonds de roulement est composé d'un montant de 300 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général de la MRC de Matawinie.

ARTICLE 5 INTÉRÊTS DU FONDS DE ROULEMENT

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 6 AUTORISATION D'UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le Conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 3 du présent règlement. La résolution doit indiquer le terme de remboursement; celui-ci ne peut excéder dix ans et est établi en fonction de la politique de capitalisation en vigueur. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer le service dans lequel se fera le remboursement et, advenant le cas où la dépense n'est pas attribuée à un service spécifique, le remboursement est à la charge de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, en fonction de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1).



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

**ANNEXE A - SUITE
(Règlement 216-2021)**

ARTICLE 7

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général

Sylvain Breton
Préfet

AVIS DE MOTION :	14 avril 2021
DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT :	14 avril 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	12 mai 2021
PUBLICATION :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	